

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Procuration :  
Présents : 15

DATE DE  
CONVOCACTION

26/11/2020

DATE D’AFFICHAGE

03/12/2020

L'an deux mille vingt le deux décembre à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle du Carrefour Bailly, suite aux mesures sanitaires en vigueur, les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire sur la convocation qui leur a été adressée

Étaient présents :

BONJOUR David, TIROT Stéphanie, BELIN Georges, adjoints,  
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,  
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière, MOULIN Jacky  
PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michael, LE CORFEC Stéphanie,  
DURAND Alexandre, BIDOT Hélène, ANELLI Franck, MARIE-AMIOT Antoine,  
Formant la majorité des membres en exercice  
Absent excusé ayant donné procuration :  
Absent excusé :  
Secrétaire de séance : Michaël SEBIRE

**2020-139 - Sécurisation de la RD 35, modération de la vitesse en agglomération**

**Demandes de subventions au titre des amendes de police et de la DETR**

Suite à un comptage que Mme le Maire a transmis à tous les élus, elle présente un projet pour la sécurisation du bourg de Folligny en prévoyant l'aménagement de deux plateaux surélevés sur la RD 35.

D'une part un devis pour une étude par l'Agence Technique Départementale Mer et Bocage (ATD) qui consiste en un avant-projet sommaire ou esquisse pour un montant de 1 650 € HT soit 1 980€ TTC

Et d'autre part un devis estimatif des travaux pour un montant de 24 128.40 € HT soit 28 954.08 € TTC.

Par 14 voix et une abstention (Mme Piette) le Conseil Municipal :

- retient l'avant-projet de l'ATD pour un montant de 1 650 € HT
- approuve l'estimation pour un montant de 24 128.40 € HT
- approuve l'avant-projet et le plan de financement
- sollicite une subvention au titre des amendes de police.
- sollicite une subvention au titre de la DETR
- autorise Mme Le Maire à signer tous les documents à intervenir pour mener à bien ce dossier.

**2020-140–Projet de Pôle de Santé sur la commune de La Haye Pesnel**

Une étude de faisabilité a été acceptée pour la création d'un Pôle de Santé lors de l'ancien mandat et une délibération a été prise dans ce sens mais elle n'est plus valable et nous devons délibérer à nouveau.

Le coût total de cette étude (cabinets Katell et Plazanet Economiste) s'élève à 7 625 € HT soit 9 150 € TTC.

Il avait été accepté que certaines communes de l'ancien Canton participent à hauteur de 1.50 € par habitant à verser à la Haye Pesnel qui a porté l'étude financière et logistique.

La participation financière des communes adhérentes a été calculée sur la base du nombre d'habitants, population totale (Chiffre INSEE faisant foi) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, au prorata du coût de l'étude, et fera l'objet d'un titre adressé par la commune de la Haye Pesnel à chacune des communes participantes, selon la répartition ci-dessous.

Communes	Population légale	demandée par La Haye Pesnel TTC
BEAUCHAMPS	419	695.54 €
EQUILLY	204	338.64 €
FOLLIGNY	1117	1 854.22 €
HOCQUIGNY	189	313.74 €
LA HAYE PESNEL	1356	2 250.96 €
LA LUCERNE D'OUTREMER	799	1 326.34 €
LA MOUCHE	249	413.34 €
LE TANU	402	667.32 €
SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE	382	634.12 €
SUBLIGNY	396	657.36 €
	5513	9 151.58 €

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal, d'émettre un avis afin de participer financièrement à l'étude de faisabilité selon les modalités définies ci-dessus pour un montant demandé par la Haye Pesnel de 1 854.22 €, tout en rappelant que cette participation est sur un montant TTC et que si le projet est suivi de travaux, la TVA devra être reversée par la commune de la Haye Pesnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'étude et le paiement de la participation.

A ce jour, un nouveau site a été proposé : école maternelle actuelle.

Les négociations sont engagées entre les professionnels de santé et les mairies, pour le lieu, le financement...

Le projet consisterait de réunir les différents acteurs, d'accueillir des internes en médecine, de proposer des gardes

Les deux sites retenus précédemment était complètement hors budget.

#### 2020-141 – **Remplacement d'Extincteurs**

Suite à la visite de contrôle annuelle, par les Ets LE BOUCHER, 3 extincteurs sont à changer, (2 à l'école et 1 à l'église) M. BELIN Georges, présente les devis

Montant 332.82€ TTC soit 277.35 HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable et décide d'en ajouter 2 pour les églises de Le Mesnil-Drey et la Beslière.

#### 2020-142 - **Assainissement : poste de refoulement du Pignolet**

M.BELIN Georges, adjoint qu'un devis a été accepté en urgence pour réparer le poste de refoulement du Pignolet : un Clapet et vanne à changer : 1051.22 € TTC soit 876.02 € HT

Le Conseil Municipal valide.

#### 2020-143 - **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021– budget communal**

Vu le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1 permettant à l'exécutif de la collectivité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Considérant que le montant des crédits du chapitre 21 ouverts au budget primitif 2020 s'élève à 451 600 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à régler en investissement, les dépenses engagées dans la limite de ces crédits :

- chapitre 21 : **droit jusqu'à 112 900 €**

Ces crédits seront inscrits lors du vote du budget primitif 2021

#### 2019-144 - **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021– budget assainissement**

Vu le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1 permettant à l'exécutif de la collectivité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Considérant que le montant des crédits du chapitre 21 ouverts au budget primitif 2019 s'élève à 9 985 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à régler en investissement, les dépenses engagées dans la limite de ces crédits :

- **chapitre 21 : droit jusqu'à 2 496 €**

Ces crédits seront inscrits lors du vote du budget primitif 2021

### **Fleurissement - Information**

Pour le 11 Novembre, le magasin MA MAISON nous a offert 25 Chrysanthèmes que nous avons disposé à divers endroits.

L'entreprise Clément Lebuffe est intervenue pour la mise en place des pots à la Beslière et à Le Mesnil-Drey. Devis : 386.40 € TTC SOIT 334 € HT

### **2020-145- Marches devant la Mairie de Folligny**

Il s'avère qu'à plusieurs reprises, les marches du côté devant la Mairie de Folligny, sont un obstacle pour les Personnes handicapées et les poussettes.

Après un vote à main levée par 11 voix pour 2 abstentions et 2 contre

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à leur enlèvement et Mme le Maire propose des devis :

Ets Gautier : 2 486.40 € TTC soit 2 072.00 € HT

Edgar Martinetto : 2 544.00 € TTC soit 2 120.00€ HT

à l'unanimité le devis de l'entreprise Martinetto est retenu.

### **Journal communal**

Présentation du journal de Folligny élaboré par David BONJOUR

Coût de la Poste : 128.48 €

Imprimerie Moderne : 704 € TTC 640 € HT

Retour 14 décembre, et distribution avant Noël.

### **Cellule commerciale : Etude de Faisabilité**

Présentation par David BONJOUR du projet de la cellule commerciale face à la Mairie.

Une rencontre a été organisée avec les boulangers actuels, qui vont continuer leur activité sur Folligny, car ils entreprennent une action en justice auprès de leur propriétaire.

Mme Le Maire demande à tous les élus d'exprimer leur avis sur la continuité de l'étude.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à continuer le projet jusqu'au dépôt du permis par l'architecte.

### **2020- 146 - Budget communal – décision modification (CLECT)**

Vu l'arrêté de Granville Terre et Mer en date du 19 juin 2020 fixant le montant définitif des attributions de compensation 2019,

Notre AC (allocation compensatrice) de 2019 de départ était en fait de 61 387 €.

De cette somme, la facturation du service commun ADS (Autorisation du droit des sols : service instructeur des permis de construire pour 2 378 € a été déduite, arrétant le montant de votre AC réellement versé en 2019 à 59 009 €.

Il est rappelé que ces facturations pour service commun, à compter de 2020, ne seront plus déduites de votre AC, notamment pour des raisons de lisibilité.

Par ailleurs, le rapport de la CLECT 2019 n'a pu être validé définitivement qu'en 2020. Ce rapport prévoit donc un rappel sur les AC 2019 de 6 984 € en 2020 (colonne du tableau) correspondant à deux années de transfert de charges pour le PLUI (2018 et 2019, soit 3 492 € x 2).

Notre AC 2020 s'obtient donc en déduisant une année de transfert PLUI de notre AC de départ 2019, soit 61 387 € - 3 492 € = 57 895 €

Et nous devons reverser à GTM la somme de 3 492€ x 2 soit 6984€ au compte dépenses 739211 d'où la nécessité de faire une décision modificative.

Soit section de fonctionnement : compte 615221 – 7000€ compte 729211 + 7000€

### **2020-147- Instauration d'un droit de préemption commercial.**

La commune de Folligny est dotée d'une carte communale par arrêté préfectoral du 13 mars 2008.

Vu la délibération du conseil communautaire 2018-008 en date du 30 janvier 2018, donnant délégation aux

communes pour exercer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser ne relevant pas de la compétence intercommunale en matière de développement économique.

Vu la délibération du conseil communautaire 2008-008 en date du 30 janvier 2018, donnant délégation au président de Granville Terre et Mer la décision de mettre en œuvre le droit de préemption urbain relevant de la compétence intercommunale en matière de développement économique.

Vu la délibération 2020-07 en date du 28 janvier 2020 instaurant un droit de préemption urbain sur la commune de Folligny sur les parcelle B 810 et A 534 conformément au plan annexé, pour une opération de maintien des derniers commerces de centralité, et que ce droit sera effectué par la commune de Folligny.

Mme Le Maire rappelle que ces deux parcelles concernent à ce jour deux commerces, une boulangerie (parcelle B 810) et un bar-tabac-presse (parcelle A 534). Et que la commune souhaite continuer son opération de maintien de ces commerces de centralité.

En effet la commune ne souhaite pas voir disparaître ces derniers commerces au profit de logements. Comme le prévoit l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, il serait nécessaire d'instaurer un droit de préemption sur ces deux fonds de commerce également, conformément au plan joint.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'instaurer un droit de préemption commercial sur les parcelles B 810 et la parcelle A 534 sous réserve des avis demandés le 02 décembre 2020, à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

#### **2020-148- Défibrillateur pour la Salle du carrefour Bailly (ERP Catégorie 4)**

Suite au décret 2018-1186 du 19 décembre 2018, l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe pour les établissements publics de catégorie 4 est obligatoire à compter du 01 janvier 2021.

La Salle des Fêtes du Carrefour Bailly étant dans cette catégorie, Mme Tétrel Sylvie présente les devis

Entreprises	Leboucher	Défibril	Cardiouest
	1643.76 HT	1207.30 HT	1435.00 HT

Le Conseil Municipal retient l'entreprise Défifril pour un défibrillateur de marque Zoll, pour un montant de 1207.30 HT.

#### **2020-149-2- Budget communal – décision modificative n°3 rectificative**

Suite à divers arrêts de travail il a fallu remédier à des remplacements dans le personnel, le Conseil Municipal autorise le virement de crédit suivant :

Compte (entretien de bâtiments) 615221 -400€      compte(personnel non titulaire) 6413 + 400€

#### **Informations diverses**

- ⇒ Manche Habitat : Relance pour le projet HLM Jardin de la Prieuré
- ⇒ Marché : Anne Claire Lefevre, Primeur, Champrepus Mardi de 11 h à 13 h
- ⇒ Colis : plusieurs remerciements
- ⇒ Alsh : Nouveau Logo avec un nouveau nom Les loisirs en folie.  
Nouveau planning en janvier  
Exposition Mylène Courret en décembre
- ⇒ Ecoles Saint Michel la Haye Pesnel participation aux frais de fonctionnement : refus du conseil
- ⇒ Décorations de Noël : samedi 5 décembre
- ⇒ Samedi 05 décembre à 11h : hommage aux monuments aux morts
- ⇒ Boîte à livres : première couche de peinture samedi prochain à 14h chez Michèle pour les volontaires
- ⇒ Commission cimetière : à réunir pour éliminer toutes les concessions
- ⇒ VMC installée dans la mairie de la Beslière
- ⇒ Incivilités aux conteners
- ⇒ Logement au-dessus de la Mairie de la Beslière, M. Amiot a refait les plans, il lui est demandé de faire un détail par corps de métier.
- ⇒ Mme Lainé présente un devis de JM. Hallais pour abattre un arbre et l'évacuer pour 600€ HT
- ⇒ Deuxième tranche pour les pots de fleurs : le conseil décide d'attendre que les marches de la mairie soient enlevées